



LE JUGE IV DES DISTRICTS D'HERENS ET CONTHEY

Saisie d'une requête de bénéfice d'inventaire au sens des articles 580 ss CC dans la **succession de feu Roland Pellissier**, né le 2 novembre 1932, décédé le 2 février 2024, de dernier domicile à Vétroz,

somme

tous les créanciers et débiteurs du défunt prénommé, y compris les créanciers en vertu de cautionnement (art. 582 CC) et les tiers possédant des renseignements sur la situation du défunt, notamment les banques (art. 581 al. 2 CC), à annoncer leurs créances et à déclarer par écrit leurs dettes à l'Etude de Me Janique Luyet, notaire, Avenue de la Gare 29, 1950 Sion, dans un délai expirant au **19 août 2024** en produisant les pièces justificatives utiles, à peine de déchéance.

Les créanciers du défunt, qui ne figureront pas à l'inventaire pour avoir négligé de produire en temps utile, sont avisés qu'ils ne pourront rechercher les héritiers ni personnellement ni sur les biens de la succession (art. 590 al. 1 CC).

Ainsi fait à Sion, le 27 juin 2024, pour être publié dans trois numéros consécutifs du Bulletin officiel du Canton du Valais et affiché durant trois semaines au pilier public communal de la Commune de Vétroz.

